



**AVESNES-LES-AUBERT**

**Canton de Carnières**

**AMELIORATION DU CADRE DE VIE  
PROGRAMME D'ETUDE**

**NOVEMBRE 1989**



## PRESENTATION

La commune d'Avesnes-les-Aubert est une petite ville de plus de 4 000 habitants.

Son urbanisation rayonnante a été limitée au nord par l'Erclin et au sud par une voie de chemin de fer aujourd'hui désaffectée.

Plus au sud encore, la commune est traversée par la Départementale 942 qui relie Solesmes à Cambrai. Le long de cet axe et des voies qui joignent le centre, s'est développée une urbanisation linéaire.

L'école de musique, les multiples associations, le marché, font de cette petite ville, un lieu attractif et vivant.

Afin de tirer le meilleur parti de ces atouts, la Municipalité a décidé de mettre en oeuvre une politique d'amélioration de son cadre de vie portant principalement sur la valorisation de quatre sites :

- le centre ville
- les entrées de ville
- le square, cité Alamo
- le complexe sportif

Par ailleurs, afin que les habitants prennent conscience que le cadre de vie est l'affaire de tous, sont prévues :

- une présentation publique des projets (à l'occasion d'une fête communale par exemple).
- la sensibilisation des enfants à l'architecture, l'urbanisme et le paysage à travers les ateliers de "l'Ecole des Passemurailles" animés dans les écoles par le C.A.U.E. à la demande des enseignants.



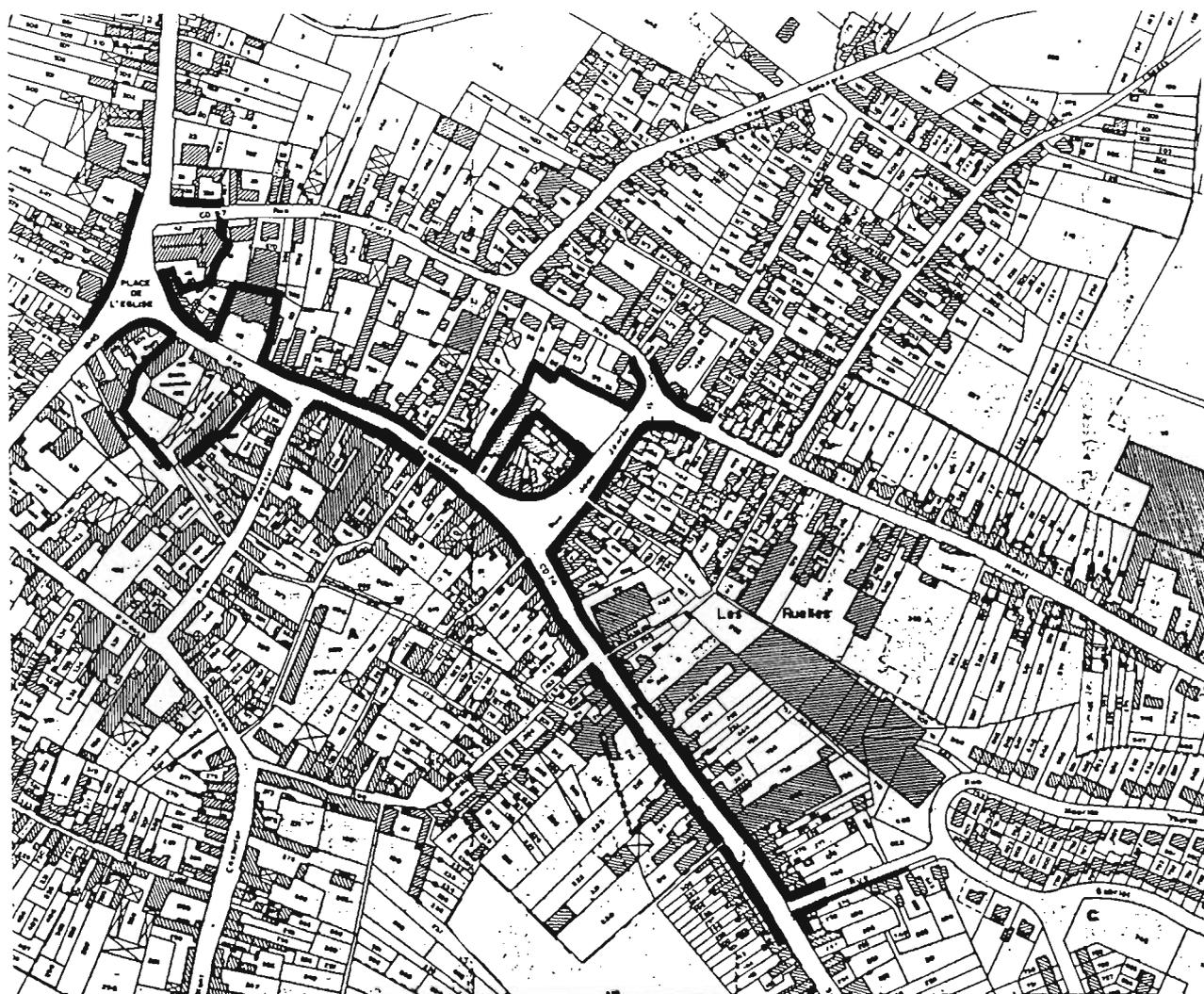
## LE CENTRE VILLE

Le centre ville peut être défini comme l'ensemble formé par la place de l'église, la rue Camélinat, la rue Sadi Carnot jusqu'à sa rencontre avec la rue Gabriel Péri, la rue Jean Jaurès et la Place de la République.

Là sont concentrés, l'église, la mairie, la salle des fêtes, plusieurs écoles et de nombreux commerces.

Mais, là aussi sont concentrés les plus gros problèmes de fonctionnement de la commune : circulation, stationnement, passage fréquent de camions (rencontre des départementales 97 et 74)...

Pour y remédier, la Municipalité souhaite d'une part redéfinir le plan de circulation général de la commune (étude en cours par la Direction des Voiries et Infrastructures et la subdivision de l'Équipement) et d'autre part, créer un aménagement de l'espace plus convivial qui rende ses droits au piéton.



Echelle 1/5000

## LA PLACE DE L'EGLISE

La place de l'Eglise est aménagée comme un carrefour routier, avec pour rond-point le monument aux morts. Le projet de rendre à la circulation piétonne le centre ville nécessite de signaler, ce nouvel aménagement dès la place de l'église de façon à inciter progressivement l'automobiliste à ralentir.

L'aménagement de la place englobera le parking située rue Jules Ferry en bordure de l'église.



## LES RUES CAMELINAT ET JEAN JAURES

Les projets portant sur la réhabilitation de certains bâtiments communaux situés rue Camélinat (reconstruction de sanitaires et d'une cantine pour l'école, réhabilitation d'un ancien cinéma en salle communale) et la qualité architecturale de la salle des fêtes, de la mairie et de nombreuses maisons d'habitation créent les conditions d'un aménagement de qualité dont il faudra tirer le meilleur parti.

Les chaussées sont actuellement surdimensionnées en certains points et les trottoirs, quand ils sont très larges, servent davantage au stationnement automobile qu'à la circulation des piétons. Une meilleure gestion de l'espace permettra de requalifier chacun des sites et de les paysager sans que les aménagements ne viennent perturber les activités quotidiennes ou exceptionnelles des lieux.



Angle des rues Camélinat et Jean Jaurès

## LA PLACE DE LA REPUBLIQUE

La place de la République borde la rue Jean Jaurès. Sa situation en cul-de-sac lui donne un caractère d'isolement renforcé par l'absence d'environnement bâti (aucun bâtiment n'ouvre sur la place).



L'achat par la Commune d'un ancien cinéma qui débouche à la fois sur la place et sur la rue Camélinat permettra de donner au lieu une fonction de passage, nécessaire à l'animation d'une place. Actuellement l'utilisation de l'espace se limite au stationnement quotidien de quelques rares automobiles et à l'accueil bi-hebdomadaire d'un marché et à l'accueil annuel de la "ducasse"

**La priorité donnée par la Municipalité à ces projets exige qu'un Avant-Projet-Sommaire chiffré soit fait sur l'ensemble du secteur et qu'un phasage soit proposé pour la réalisation progressive des travaux. Les réflexions devront être menées en étroite collaboration avec les services de la D.V.I. et de la subdivision de l'Equipement.**



Par ailleurs, la Municipalité souhaitant créer une zone d'activité à l'angle de la voie et de la départementale 97, l'étude paysagère qui portera sur la la D. 942 devra prendre en compte l'intégration de cette zone.



2 - La belle entrée par la départementale 74 au nord de la commune, qui descend entre les talus jusqu'à l'Erclin, va subir, pour raison de sécurité, des modifications de tracé. Les travaux doivent donner lieu à une étude paysagère de façon à préserver les qualités actuelles du site.

3 - L'avenue Jules Guesde, inutilement large compte-tenu du peu de circulation sur la chaussée, mériterait d'être réaménagée et plantée.

4 - La rue des Frères Beauvois va faire l'objet prochainement de travaux visant à détourner la circulation des poids lourds vers la rue Henri Barbusse. Cette dernière dessert le collège et un ensemble de préfabriqués désaffectés, situés derrière une vaste aire de macadam servant de stationnement automobile pour le collège et d'aire d'arrêt pour les autobus scolaires.



Une étude paysagère sur le site permettrait d'en connaître les potentialités et de trouver des solutions pour masquer le parking et les bâtiments préfabriqués qui donnent une image très négative du collège.

5 - Les abords du cimetière (aire de stationnement automobile) pourraient être aménagés et valoriser ainsi l'entrée par la départementale 97 b.



Une esquisse sur les différents sites permettra à la Municipalité d'entreprendre progressivement des travaux.

## UN SQUARE, CITE ALAMO

La cité Alamo est une vaste zone résidentielle construite entre les rues H. Barbusse et Sadi Carnot, à l'est de la zone urbanisée, à l'écart des nuisances créés par la circulation au-tomobile sur les départementales 74 et 74 C.

En son centre une ample pelouse accueille les jeux de ballons des enfants. Une aire de jeux de boules est installée en contiguïté.



La structuration de cet espace par des plantations permettrait de créer un véritable square, beaucoup plus attractif et valoriserait un espace central, poumon vert à l'intérieur de la zone urbanisée.

Des négociations sont actuellement en cours pour que cette propriété du G.M.F. soit cédée à la Commune.

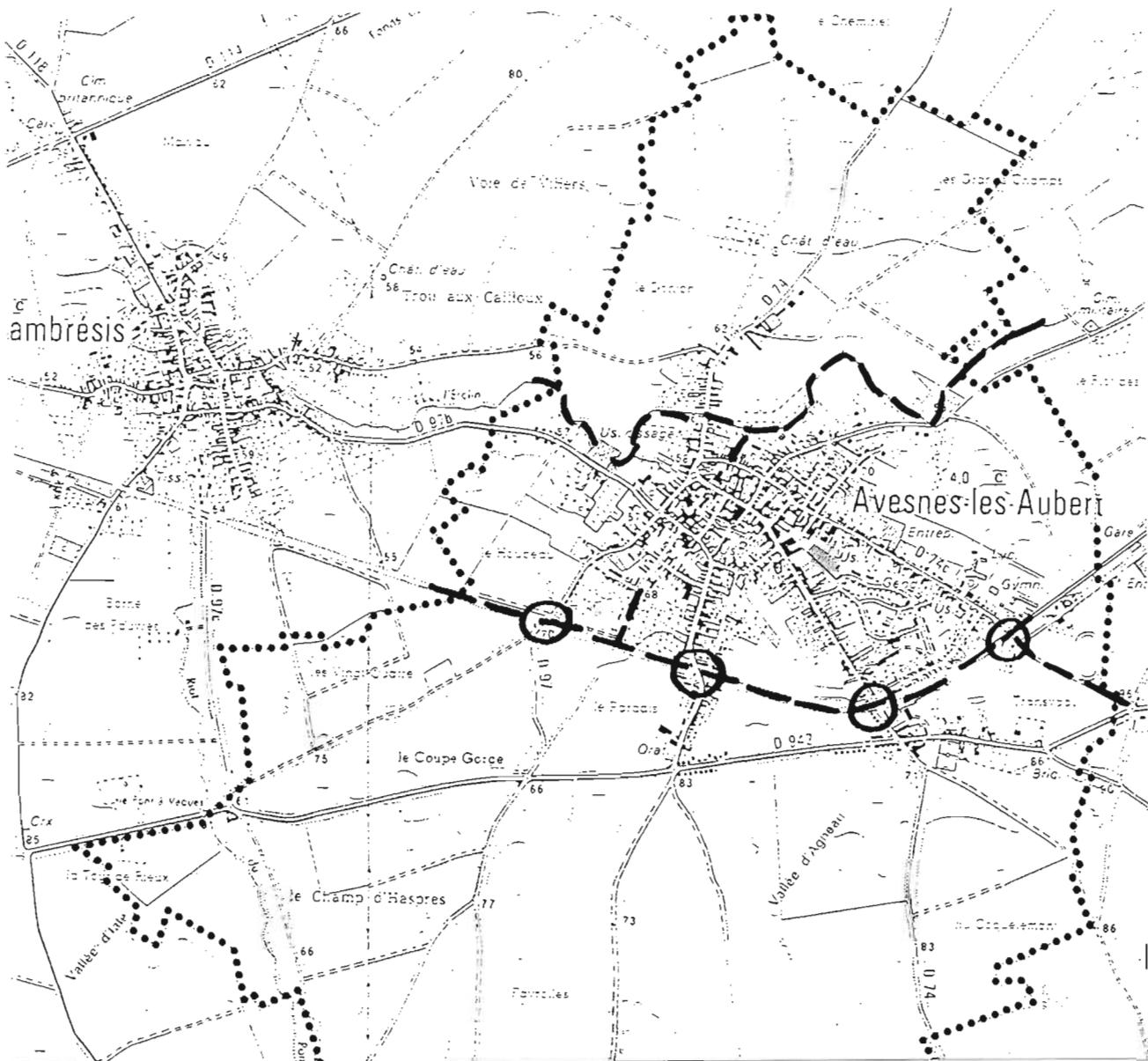


Echelle 1/2000

Un Avant-Projet-Sommaire chiffré permettra à la Municipalité d'entreprendre rapidement des travaux de plantations.



# LES CHEMINS



**1** La promenade vue depuis la rue Jules Guesde



**2** L'accès à la promenade depuis la rue Sadi Carnot



La Municipalité souhaite poursuivre les aménagements entrepris sur la voie désaffectée du chemin de fer qui limite au sud la zone urbanisée. Un aménagement moins rigide que le précédent semble toutefois devoir être envisagé.

Une opération de plantations avec les enfants des écoles pourrait être lancée sur le site de l'ancienne voie de chemin de fer en liaison avec un atelier de "l'Ecole des Passemurailles" du C.A.U.E.

Les accès au cheminement piétonnier devront être valorisés de façon à relier ce dernier aux quartiers qui le bordent.

La voie Landier pourra bénéficier d'un aménagement végétal faisant pénétrer la promenade dans la ville.



Par ailleurs, une réserve au P.O.S. de quatre mètres de long de l'Erclin permettra de créer à moyen terme un cheminement piétonnier au nord de la commune. Là aussi, l'aménagement de voies de liaisons avec la ville est essentiel.

La liaison entre l'Erclin et l'ancienne voie ferrée créerait ainsi un véritable "tour de ville".

Enfin, la concertation entre les communes voisines, elles aussi engagées dans des projets d'amélioration du cadre de vie (Saint-Hilaire-Lez-Cambrai...), permettra de valoriser des chemins de randonnées entre les communes et de les raccorder aux sentiers de la Selle.

**Un Avant-Projet-Sommaire chiffré sur la voie ferrée et ses abords permettra à la Municipalité de poursuivre un effort déjà bien engagé.**

**Une esquisse sur les autres promenades et sur l'ensemble des nombreuses voyettes qui constituent l'un des attraits de la commune permettra de préserver l'avenir et de réserver au Plan d'Occupation des Sols les terrains nécessaires aux aménagements.**